

COMMUNE DE BOUCLANS

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2026

PROCES-VERBAL

Lieu : Mairie de Bouclans

Président : M BUGNET Valentin

Secrétaire : Mme Caroline MOUILLET

Membres présents : M. BUGNET Valentin ; M BOURRAT Joël ; M CHAMBON Jacques ; Mme GAZO Nadine ; M HIRTZEL Martial ; M ISABEY Jean-Marie ; M MARTIN Alexis ; M MICHEL Gino ; Mme MOUILLET Caroline ; Mme PIQUARD Isabelle ; Mme POETE Isabelle ; Mme RICHARD Emmanuelle ; M ROYER Thibaut ; M THAUVIN Cédric ; Mme VERDOT Estelle ; M VIVOT Emmanuel ; Mme OLLIVIER Mathilde

Arrivée de Mme POIGNARD Christelle à 20h07

Membres absents excusés : Mme POMMEY Orianne

Pouvoirs donnés :

18 Présents 18 représentés **Total des votes exprimés : 18**

La séance est ouverte à 20h00 en session ordinaire.

Séance du conseil municipal ouverte par le **maire BUGNET Valentin** qui après appel des conseillers et nomination d'un de ses membres à la fonction de secrétaire de séance, donne l'ordre du jour.

Désignation du secrétaire de séance

Le conseil doit nommer un secrétaire de séance.

Mme Caroline MOUILLET est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 juillet 2026
2. Convention réseaux SIEHL (délibération)
3. Prix du repas pour les accompagnants au repas des aînés (délibération)
4. Vente de la parcelle AB 77 (délibération)
5. Mise à disposition de l'Espace Culturel pour les Amis du Gour (délibération)
6. Solidarité en faveur des communes sinistrées (délibération)
7. Désherbage de la médiathèque
8. Point communication
9. Informations diverses
10. Prix de l'affouage (délibération)
11. Contrat de travail pour accroissement temporaire d'activité (délibération)
12. Ouverture de crédits d'investissements (délibération)
13. Fixation du prix des cartes Jeunes (délibération)
14. Informations diverses

1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 juillet 2026

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du vendredi 10 juillet 2026 a été adressé aux conseillers municipaux.
Celui-ci n'appelle aucune observation

Voix pour : 16
Voix contre : 0
Abstentions : 1

2) Convention réseaux SIEHL (délibération)

Le Syndicat Mixte des Eaux de la Haute-Loue (SIEHL) propose aux communes de signer une convention qui permet de mettre à disposition un accès au Service d'Information Géographique qu'il possède.
La commune disposerait d'un accès aux données cartographiques du réseau d'eau potable sur son territoire (réseau de distribution, branchements, réservoirs, poteaux incendies, …).
La mise à disposition de ce dispositif est gratuite pour les communes adhérentes au SIEHL.
Une mise à jour des données est effectuée annuellement par le SIEHL.
Un lien d'accès avec un identifiant et un mot de passe seront communiqués à la commune, charge à cette dernière d'en assurer sa diffusion et sa protection aux seules personnes qu'elle jugera utiles et exclusivement membres (élus ou agents) de son organisation.
La convention a été adressée aux élus avec les documents préparatoires.

DÉLIBERATION n°1
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- **Approuve les termes de la convention de mise à disposition d'un accès au Système d'Information Géographique des réseaux d'eau potable proposée par le SIEHL.**
- **Autorise le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.**
- **Précise que cette convention prendra effet à compter de sa signature et pour la durée du mandat municipal en cours, conformément aux dispositions prévues par la convention.**

- **Acte que les accès au service seront diffusés aux seules personnes qu'elle jugera utiles et exclusivement membres (élus ou agents) de son organisation.**

Voix pour : 17
Voix contre : 0
Abstentions : 0

3) Prix du repas pour les accompagnants au repas des aînés (délibération)

(Arrivée de Mme Christelle POIGNARD)

Chaque année, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le prix applicable aux accompagnants des invités de moins de 65 ans au repas des aînés et des élus.
Le prix proposé correspond au prix de revient du repas facturé par le traiteur, soit 36 euros

DÉLIBERATION n°2
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le prix du repas à 36 euros, prix de revient facturé par le traiteur, pour les accompagnants des invités de moins de 65 ans et des élus pour le repas des aînés.

Voix pour : 18
Voix contre : 0
Abstentions : 0

4) Vente de la parcelle AB 77 (délibération)

Monsieur Didier PHILIPPE va devenir propriétaire d'une maison située Rue de la Craît.
Il aimerait acquérir la parcelle AB 77, située devant son futur terrain, pour régularisation car une construction (clôture) existe déjà sur la parcelle communale.
La surface de la parcelle AB 77 est d'environ 81 m².
Il est proposé de fixer le prix de ce terrain d'aisance à 37 €/m².
Le plan de la parcelle concernée a été adressé aux conseillers avec les documents préparatoires.
Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer.

DÉLIBERATION n°3
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide la cession de la parcelle AB 77 d'une surface d'environ 81 m² au prix de 37 €/m².
Les frais de bornage et tous frais éventuels inhérents à cette opération seront à la charge du demandeur.
Le Conseil Municipal donne mandat au Maire pour procéder aux formalités administratives et mettre en œuvre cette décision.

Voix pour : 18
Voix contre : 0
Abstentions : 0

5) Mise à disposition de l'Espace Culturel pour les Amis du Gour (délibération)

L'association « Les Amis du Gour » par le biais de son Président sollicite la mise à disposition gracieuse de la salle publique communale « Espace Culturel » afin d'y organiser ses manifestations.
L'association prévoit d'organiser « au maximum » trois manifestations par an dans le but de rassembler ses adhérents et les habitants de la commune dans un esprit de convivialité et d'animation locale.
Les charges lors de l'utilisation de la salle resteraient à la charge de l'association.
Le Président souligne également que les Amis du Gour ne sollicitent, à ce jour, aucune subvention auprès de la municipalité.
L'assemblée délibérante est appelée à se prononcer sur cette demande.

Débat du conseil :
- L'association peut demander une subvention à la commune comme tout autre association.

DÉLIBERATION n°4
Après en avoir débattu, le Conseil Municipal :
- **Ne valide pas cette demande de mise à disposition de l'Espace Culturel à titre grâcieux effectuée par les Amis du Gour;**

Voix pour : 18
Voix contre : 0
Abstentions : 0

6) Solidarité en faveur des communes sinistrées (délibération)

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France cet été et ont ravagé près de 115 000 hectares.
L'évacuation de nombreuses communes a provoqué une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.
Face à ce drame, l'Association des Maires de France (AMF) appelle les communes à apporter un soutien financier à la longue phase d'accompagnement nécessaire.
Il s'agit bien d'une aide **exceptionnelle** et **sécurisée** versée à l'AMF et à destination des communes sinistrées.
En acte de solidarité avec les communes sinistrées, il est proposé d'apporter une aide exceptionnelle via le fonds de solidarité de l'AMF à hauteur d'un euro par habitant soient 1053 euros.

DÉLIBERATION n°5
Le Conseil Municipal accepte la proposition de faire un don d'un montant de 1053 euros à l'AMF Aides sinistrés, à qui il reviendra de reverser ce don aux collectivités sinistrées.
Et donne mandat au Maire pour mettre en œuvre cette décision.

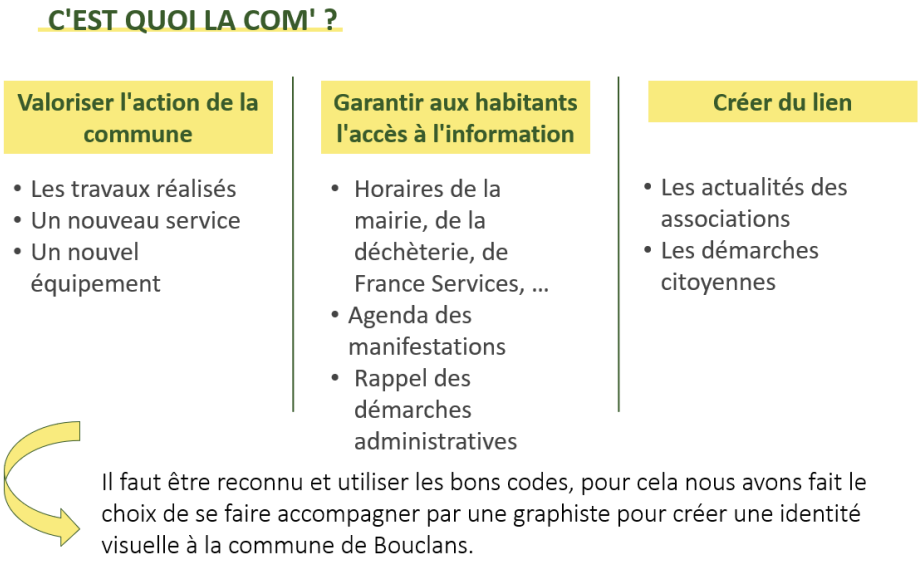
Voix pour : 18
Voix contre : 0
Abstentions : 0

7) Désherbage de la médiathèque

Dans la gestion normale d'une médiathèque, il est nécessaire de faire un désherbage (tri des ouvrages en fonction de l'état des œuvres, du nombre d'emprunts de l'œuvre, redondance avec d'autres ouvrages) pour permettre un rééquilibrage du fonds de la médiathèque, gagner de la place dans les rayons pour des œuvres plus pertinentes et une meilleure qualité de service.
La médiathèque de Bouclans fait état de 175 livres ayant vocation à être désherbés (8 % du fonds de la médiathèque).
Le temps total dédié au désherbage est estimé à 22 heures de travail.
Les élus ont eu communication des ouvrages ayant vocation à être désherbés et de la fiche informative avec les documents préparatoires.

8) Point communication

Présentation du travail de la commission communication par Mme Mathilde OLLIVIER.



LE PROJET : CRÉATION D'UNE IDENTITÉ VISUELLE

- **Un élément central (logo) :** le repère visuel principal, celui qu'on reconnaît immédiatement
- **Une charte graphique** : l'ensemble des règles qui encadrent la communication (couleurs, typographies) pour garantir la cohérence dans le temps
- **Un territoire graphique** : ce qui vient compléter l'élément central et s'adapter selon le message à faire passer (pictogrammes, illustrations, éléments graphiques secondaires)

Application concrète : Bouclans Infos

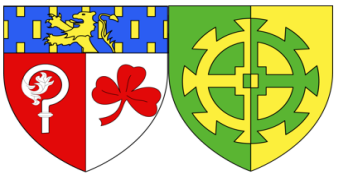
LE PROJET : CRÉATION D'UNE IDENTITÉ VISUELLE





NOTRE ÉLÉMENT CENTRAL ACTUEL

La charte graphique repose sur un élément central. Aujourd'hui, cet élément central, c'est l'assemblage des deux blasons des anciennes communes.



Mais ce montage montre ses limites :

- Difficile à utiliser et à décliner sur nos supports,
- Donne l'impression de deux blasons juxtaposés, sans aucune unité,
- Des couleurs très tranchées qui compliquent la création de supports harmonieux,
- Le nom de la commune n'est même pas indiqué,
- Un blason n'est pas censé être un élément de communication, il est là pour raconter une histoire.

DEUX PROPOSITIONS, VOTRE AVIS

Option 1 Lifting des blasons actuels	Option 2 Reconstruction d'un élément central
• On garde les blasons côte à côte, • Les traits sont retravaillées plus fins et plus moderne, • Le nom de la commune est ajoutée pour créer un sentiment d'élément central unique plutôt que deux éléments distincts, • Les couleurs sont modernisées pour avoir des couleurs vives et sombres et ainsi avoir une harmonie utilisable.	• On part des éléments des deux blasons (symboles, significations, formes) pour construire quelque chose de nouveau. • On garde la trace du passé de ces deux anciennes communes tout en créant un élément central unique, à l'image de notre volonté de la commune nouvelle.

Après avoir fait un tour de table, le choix de l'option 2 est majoritaire. Une graphiste travaillera à l'élaboration d'un nouvel élément central pour la commune en reprenant les symboles des deux blasons.

CRÉATION D'UN GROUPE FACEBOOK

- Actuellement 3 canaux de communication : Intramuros, site internet et Bouclans Infos
- Facebook reste un canal important pour diffuser l'information **-> opportunité à saisir.**

Page Facebook	Groupe Facebook
Seule la commune publie	Participatif : associations, acteurs locaux, habitants, communes
Impose un rythme soutenu (plusieurs publications par semaine)	La commune reste administratrice et modératrice
Communication descendante	Favorise l'échange et la circulation de l'information

CRÉATION D'UN GROUPE FACEBOOK

Le cadre

- La commune reste administratrice et modératrice du groupe
- Des règles ont été travaillées en commission (par exemple : pas de publicité commerciale)
- Chaque publication est modérée avant mise en ligne

L'objectif

Permettre aux associations de partager leurs événements, et faire en sorte que l'information ne soit pas uniquement descendante depuis la mairie, mais qu'elle circule aussi entre les habitants et les acteurs locaux.



Proposition de nom : Vivre à Bouclans, s'informer et partager

Page Facebook : meilleure visibilité avec les algorithmes de FB. Mais, il n'y a que la commune qui peut intégrer des articles sur la page.

Groupe Facebook : Un groupe a moins de visibilité ; les personnes doivent s'inscrire sur le groupe.
Un groupe existe déjà (pas de connaissance du modérateur).
Visibilité : <30 ans : peu ; entre 30 et 60 ans : oui ; > 60 ans : non
Avantage : c'est plus simple d'utilisation. La modération par la commune permet de laisser les acteurs locaux publier sur le groupe avec une surveillance.

Le choix se portera sur un groupe mis en place rapidement.

9) Informations diverses

- Opération brioches de l'ADAPEI se déroulera du 18 au 20 septembre.
- Conseil Communautaire le lundi 21 septembre à 20h00 à Epenouse
- Inscriptions affouage du 05 octobre au 14 novembre (auprès du secrétariat de Mairie et France Services)
- Décision Budgétaire Modificative : Diminution de crédits au D623 de 16,00 € / Augmentation de crédits au D673 de 16,00 € correspond au trop perçu de charges locatives.
- Membres de la Commission de contrôle des listes électorales : Titulaires : Estelle VERDOT, Frédérique POUPENEY et Martial DEVAUX ; Suppléants : Orianne POMMEY, Virginie SIMONIN et Corinne ISABEY.
- Travaux d'assainissement sur le secteur du Vieux Village ont démarré pour une durée de 3 mois. Séparation des eaux pluviales au réseau d'eau usée.
- Mise aux normes des buts de foot (travaux réalisés) et main courante (à réaliser avant le 5 novembre).
- Travaux ferme Philippe : porte d'entrée changée, il reste le lavabo et le toilette à changer. Une visite sera organisée avant la location.

Prochains conseils municipaux :

- 15 octobre 2026 ;
- 19 novembre 2026 ;
- 17 décembre 2026.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.